

DG@COM

141 680

S.A.R.L. au capital de 929 359,88 Euros

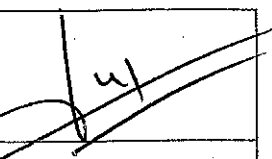
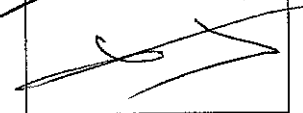
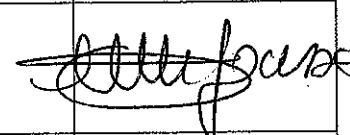
Siège social : 7 BIS BD DE L INDUSTRIE

24430 MARSAC/ L ISLE

R.C.S.PERIGUEUX: 434.900.833

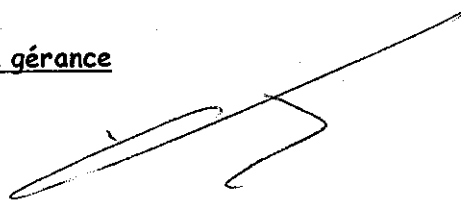
FEUILLE DE PRESENCE

à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 12/01/2011

Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Vaix	Mandataires	Signatures
JEAN JACQUES DUPEYRAT BAYOT SUD 24660 COULOUNIEUX CHAMIER	253	253		
ACOM EXPERTISE 7 BD DANTON 47300 VILLENEUVE/LOT	506	506	Alain PECHMAGRE	
MARIE CLAIRE GOURGOUSSE 11 AV DES EGLANTIER 24660 COULOUNIEUX CHAMIER	253	253		
TOTAL	1012	1012		

Sur les 1012 parts sociales composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que 3 associés sont présents ou représentés, et totalisent 1012 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 1012 voix.

la gérance



DG@COM

Société à responsabilité limitée
au capital de 141 680,00 Euros

Siège social : 7 BIS BD DE L INDUSTRIE

24430 MARSAC/ L ISLE
R.C.S PERIGUEUX : 434.900.833

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 12/01/2011**

Le 12/01/2011,
à 18h 30,

Les associés de la société **DG@COM**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 7 bd Danton 47302 VILLENEUVE/LOT, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame MARIE CLAIRE GOURGOUSSE, préside la séance en qualité d'co-gérante

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2010 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2010,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2010, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Approbation de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,

APC
JJD

JCO

- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2010 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2010 lesquels font apparaître un bénéfice de 77 894,69 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

rejetée pour 253
contre 759. APC JSD
7CO

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/06/2010 faisant ressortir un bénéfice de 77 894,69 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 77 894,69 Euros, de la façon suivante :

- Au compte « report à nouveau » antérieur à hauteur de -77 771,02 Euros
- A la réserve légale, pour un montant de 123,67 Euros.

L'Assemblée Générale prend acte de la reconstitution des capitaux propres à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte également qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

rejetée pour 253
contre 759. APC JSD
7CO

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Jean Jacques DUPEYRAT et Marie Claire GOURGOUSSE et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés concernés par cette convention, n'ont pas pris part au vote.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve la rémunération nette de la co-gérante Marie Claire GOURGOUSSE qui s'est élevée à 72 000,00 Euros sur l'exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

rejetée pour 253
abstention 253
contre 506. APC JSD
7CO

Résolution n° 5 bis.

9CO bien que non prévu à l'ordre du jour et sur proposition du co gérant Alain Peckmagne il est décidé de mettre fin immédiatement aux fonctions de co gérante de Mme M. Claire Gourgousse APC JSD

cette assemblée
adoptée.

obstantim. 253.706
JJD

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Jean Jacques DUPEYRAT

ACOM EXPERTISE
Représentée par
Alain PECHMAGRE

Marie Claire GOURGOUSSE

~~Artificer~~
artificer confirme